



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Réunion du mardi 25 Avril 2023 à CENON

Président de la Commission : Mr MARTINE Pierre

Présents : Mmes DELERON Andrée, PASCAL Patricia.

Mrs BARAT Erik, BOESSO Jean, CAZALA Claude, CHAIGNEAU Yves, DARRIET Didier, DUBEDAT Jean Pierre.

LAQUAIS Olivier, service compétitions

Excusé(e)s : Mmes LUCAS Nathalie

COMPÉTITIONS

Championnats Séniors. Nous sommes à 3 journées de la fin du championnat 2022/2023.

Départemental 1 VIP

Poule A : Cazaux 39 pts, Eysines 34 pts, Médoc Océan 32 pts (- 1)

Poule B : Chambéry 44 pts, Targon Soullignac 31 pts (-1), Ambaresienne 29 pts

Départemental 2

Poule A : Blaye 45 pts, Nord Gironde 37 pts

Poule B : Artiguaise 45 pts, Bx Racing club 35 pts

Poule C : SPUC 48 pts, Martignas Illac 2 40 pts, Castets en Dorthe 39 pts

Poule D : St Symphorien 42 pts, Langon 2 37 pts

Poule E : Sud Gironde 40 pts, Bouscat 3 37 pts

Départemental 3

Poule A : Pierroton Cestas

Poule B : St Hélène 2

Poule C : Haillan foot 33

Poule D : Rive droite FC 2

Poule E : Pays Aurossais 40 pts, Apis football 40 pts

Poule F : Estuaire Ht Gironde 2 40 pts, Lagorce entente 39 pts

Poule G : Cadaujac 2



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Poule H : Bassens 2

Départemental 4

Poule A : Portets 40 pts, Monségur 2 37 pts

Poule B : Pessac FC

Poule C : Bassens 3

Poule D : Cenon 3

Rattrapage : 30 avril.

D1: 2 matchs

D2: 3 matchs

D3: 2 matchs

Féminines : Claude Cazala

Dossier : **Match Pessac Alouette / Pays Aurossais : Féminines à 8, poule C, la commission des compétitions entérine le forfait de l'équipe de Pessac Alouette.**

Féminines à 11 pas de matchs en retard, féminines à 8, 2 matchs en retard.

Rétrogradation Ligue fin de saison. 11 équipes de Gironde sont concernées actuellement :

St Emilion 2, Bx Chantecler, Côteaux Libournais, Blanquefort 2, Salles,

Montesquieu FC, St Médard en Jalles 2, Lanton, Le Barp, FC des Graves 2, Lormont 2.

Ce qui entraîne :

14 descentes de D1 en D2

25 descentes de D2 en D3

21 descentes de D3 en D4

Fin de saison

Quelques matchs à enjeu, surtout pour les maintiens en D1, D2, D3 les 07 et 14 mai.

Dates et lieux des manifestations de fin de saison :

- Remise des labels séniors, le mardi 02 mai 2023 à 19 heures au RECTANGLE.
- Demi-finales de la Coupe de la Gironde - SEAT / SKODA et Coupe de la Gironde U17 Crédit Agricole d'Aquitaine, le jeudi 18 mai 2023 – Lieu à définir



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

- Finales des Championnats, le samedi 03 juin 2023 et dimanche 04 juin 2023 au complexe sportif du Bouzet à CESTAS.
- Finales des coupes les 09, 10 et 11 juin 2023 sur les installations de MERIGNAC-ARLAC.
- Assemblée Générale du District de la Gironde, le vendredi 16 juin 2023 à l'espace Quérandeau de SAINT JEAN D'ILLAC.
- Journée Nationale des Débutants 2023 (JND), le samedi 24 et le dimanche 25 juin 2023 à la Plaine des Sports Colette Besson – BORDEAUX LAC.

Proposition d'organiser un évènement pour faire le tirage au sort ouvert au public des poules de championnat D1 VIP et D2 seniors

Faire plusieurs chapeaux D1 et D2 au moins 7. La commission prend acte et est d'accord pour organiser le tirage des poules D1 et D2 pour la saison 2023/2024 début juillet en présence des clubs.

Validation des dossiers amendes.

La commission valide les sanctions administratives et leur montant.

Les décisions de cette commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel, dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, conformément aux dispositions de l'article 188 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football et de l'article 19 des règlements sportifs du District de Football de la Gironde.

Ce délai est ramené à deux (2) jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de coupes et pour les quatre (4) dernières journées de championnats départementaux, toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football. Pour les championnats se déroulant sous forme de brassages, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres.

Match n° 53239.2 – FC St Médard en Jalles 3 – Biganos Fc 2 D2 Poule A

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Fc St Médard en Jalles 3**

Fc St Médard en Jalles 3 : 0 but (-1 point) – Biganos Fc 2 : 3 buts (3 points).

Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **St Médard en Jalles (513182).**

Match n° 56135.2 - Nord Gironde Us 1 – Coqs Rouges Bordeaux 2 D2 Poule A

La Commission déclare le **1^{er} forfait Coqs Rouges Bordeaux 2**

Nord Gironde Us 1 : 3 buts (3 points) Coqs Rouges Bordeaux 2 : 0 but (-1 point)

Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Coqs Rouges Bordeaux (505598).**

Match n° 56623.2 – St Médardais Stade 2 – Martignas Illac Fc 2 D2 Poule C

Feuille de match non envoyée ou en retard sous huitaine par le club de St Médardais Stade 2

Amende de 42,00 euros au club de **St Médardais Stade (505722)**

Match n° 57036.2 Monségur Sc 1 – Blanquefort Es 3 D2 Poule D

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Blanquefort Es 3**

Monségur Sc : 3 buts (3 points) – Blanquefort Es 3 : 0 but (-1 point).

Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Blanquefort Es (525223)**



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Match n° 53114.2 – Créonnais Fcc 2 – Taillanaise As 3 D3 Poule A

La Commission déclare le **3^{ème} forfait donnant lieu à un forfait général réglementaire de Créonnais Fcc 2**
Amende de 262,50€ pour forfait général réglementaire au club de **Créonnais Fcc (549494)**.

Match n° 56540.2 – Vallée Garonne Illats Us 2- Rive Drite 33 Fc 2 D3 Poule D

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Vallée de Garonne Illats Us 2**
Vallée Garonne Illats Us 2 : 0 but (-1 point) – Rive Droite 33 Fc 2 : 3 buts (3 points).
Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Vallée Garonne Illats Us (552675)**

Match n° 56056.2 – APIS F 1 – St Emilionnais Fcg 3 D3 Poule E

La Commission déclare le **1^{er} forfait de St Emilionnais Fcg 3**
APIS 1 : 3 buts (3 points) – St Emilionnais Fcg 3 : 0 but (-1 point).
Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **St Emilionnais Fcg (580630)**

Match n° 56084.2 – APIS 1 – Lamothe Mongauzy Us 2 D3 Poule E

La Commission déclare le **2^{ème} forfait de Lamothe Mongauzy Us 2**
APIS 1 : 3 buts (3 points) – Lamothe Mongauzy Us 2 : 0 but (-1 point).
Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Lamothe Mongauzy Us (517420)**

Match n° 54475.2 Biganos Fc 3 – Vendays Montalivet Ag 2 D4 Poule B

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Vendays Montalivet Ag 2**
Biganos Fc 3 : 3 buts (3 points) – Vendays Montalivet Ag 2 : 0 but (-1 point).
Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **AG Vendays Montalivet (552666)**

Match n° 55165.2 St Seurin St Estéphe 2 – Sallois Ca 3 D4 Poule B

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Sallois Ca 3**
St Seurin St Estéphe 2 : 3 buts (3 points) – Sallois Ca 3 : 0 but (-1 point).
Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Ca Sallois (531514)**

Match n° 54810.2 Pessac Stade Uc 3 – Union St Bruno Fc 3 D4 Poule C

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Union St Bruno Fc 3**
Pessac Stade Uc 3 : 3 buts (3 points) - Union St Bruno Fc 3 : 0 but (-1 point).
Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Union St Bruno Fc (544160)**

Match n° 54597.2 – Coutras Us 2 – St Médard Petit Palais 3 D4 Poule D

La Commission déclare le **3^{ème} forfait donnant lieu à un forfait général réglementaire de St Medard Petit Palais 3**
Amende de 262,50€ pour forfait général réglementaire au club de **St Médard Petit Palais (500446)**.

Match n° 58125.2 Gauriaguet Peujard 1 – Es Du Fronsadais 3 D4 Poule C

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Es Du Fronsadais 3**
Gauriaguet Peujard 1 : 3 buts (3 points) _ Es Du Fronsadais 3 : 0 but (-1 point).
Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Es Du Fronsadais (582752)**

Match n° 67583.2 – Sud Gironde Ent. – Coqs Rouges Bx 1 Féminines à 11 Poule Unique

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Coqs Rouges Bx 1**
Sud Gironde Ent.1 : 3 buts (3 points) – Coqs Rouges Bx 1 : 0 but (-1 point).
Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Coqs Rouges Bx (505598)**



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Match n° 73169.1 Eysines Es 2. – Sallois Ca 1 Féminines à 8 Départemental 1 2^{ème} Phase Poule A

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Eysines Es 2**

Eysines Es 2 : 0 buts (-1 point) – Ca Sallois 1 : 3 buts (3 points).

Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Eysines Es (505760)**

Match n° 73269.2 – Gue de Senac Ent 1 – Fc Loubésien 1 Féminines à 8 D1 2^{ème} Phase Poule B

La Commission déclare le **3^{ème} forfait donnant lieu à un forfait général réglementaire de Fc Loubésien 1**

Amende de 262,50 euros pour forfait général réglementaire au club de **Fc Loubésien (505554)**.

Match n° 73566.1 Artiguaise Us 1. – Pessac Stade Uc 1 Féminines à 8 Départemental 2 2^{ème} Phase Poule B

La Commission déclare le **1^{er} forfait de Artiguaise Us 1**

Artiguaise Us 1 : 0 but (-1 point) Pessac Stade Uc1 : 3 buts (3 points).

Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Artiguaise Us (580706)**

Match n° 73568.1 Blaye Ent 1. – Artiguaise Us 1 Féminines à 8 Départemental 2 2^{ème} Phase Poule B

La Commission déclare le **2^{ème} forfait de Artiguaise Us 1**

Blaye Ent.1 : 3 buts (3 points) – Artiguaise Us 1 : 0 but (-1 point).

Amende de 52,50 euros pour forfait au club de **Artiguaise Us (580706)**

Le Président de la commission des
compétitions

Pierre Martine